

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0508**

commune (s) : Saint Priest

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 32, rue de Bourgogne et appartenant à la SCI Virage Nord

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

**Bureau du 8 décembre 2014****Décision n° B-2014-0508**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 32, rue de Bourgogne et appartenant à la SCI Virage Nord**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de construction de réseaux et d'ouvrages pour la collecte des eaux usées et pour la gestion des eaux pluviales de la zone industrielle du lyonnais sur la Commune de Saint Priest, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la SCI Virage Nord et située rue de Bourgogne à Saint Priest.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, à détacher d'une parcelle cadastrée DS 104, représentant une superficie de 1 267 mètres carrés environ. Le coût du document d'arpentage est à la charge du vendeur.

Aux termes du compromis, ce terrain serait acquis au prix de 47 452 €.

La SCI Virage Nord fera procéder à sa charge aux travaux suivants :

- pose d'une clôture en limite de la parcelle cédée et de la parcelle restant ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 47 452 €, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 267 mètres carrés environ, située 32, rue de Bourgogne à Saint Priest à détacher d'une propriété cadastrée DS 104, appartenant à la SCI Virage Nord et nécessaire à la création d'un bassin de rétention dans la zone industrielle (ZI) du Lyonnais.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales-ruissellement, individualisée sur l'opération n° 0P21O2422, le 23 mai 2011 pour la somme de 409 032 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2111 - fonction 811, pour un montant de 47 452 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.**